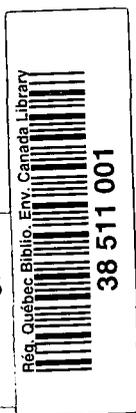


**NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES
SERVICES DE SURVEILLANCE DE QUALITÉ DE L'EAU DU
PROGRAMME CANADIEN DE CONTRÔLE DE LA
SALUBRITÉ DES MOLLUSQUES
DOCUMENT DE TRAVAIL**

PS 10.15
EAU



mai 1997
Division du milieu marin
Service de la protection de l'Environnement
Environnement Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE	1
2.1 Historique	1
2.2 Objectif principal	2
2.3 Manuel des opérations	2
2.4 Protocole d'entente du PCCSM	2
2.5 Base juridique	3
3. GESTION DU PROGRAMME	3
3.1 Normes	3
3.2 Coordination du programme	6
3.3 Vérifications	6
4. DESCRIPTION DE LA PRESTATION DU PROGRAMME ACTUEL	7
4.1 Établir les priorités	7
4.2 Critères d'évaluation	7
5. OPTIONS DE RÉDUCTION DES COÛTS DU PCCSM	11
5.1 Collaboration pour la surveillance de la qualité de l'eau et des biotoxines	11
5.2 Échantillonnage et analyse par des tiers	17
5.3 Recouvrement des coûts	20

REMERCIEMENTS

Ce document a été rédigé par Elaine McKnight, de la Division du milieu marin, avec l'aide précieuse des bureaux régionaux d'Environnement Canada, particulièrement de Blair Holmes sur les aspects de la prestation du programme relatifs à l'évaluation des risques. Paul Jonah et Stephen Stephen de la Direction des inspections du ministère des Pêches et Océans ont fourni le tableau comparant les paramètres de la surveillance de la qualité de l'eau et des biotoxines. Le document a été examiné par les gestionnaires du Programme canadien de salubrité des eaux coquilliers d'Environnement Canada (John Karau, Amar Menon, Hal Nelson, Jim Roberts et Jacques Sénéchal) et leur contribution est grandement appréciée.

SOMMAIRE

Les réalités budgétaires combinées à la nécessité accrue d'études par l'industrie de l'aquaculture ont encouragé Environnement Canada (EC) à étudier des approches de recharge pour la surveillance de la qualité de l'eau dans la prestation du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM). Ces approches se concentrent sur la réduction des coûts, le partage des coûts et le recouvrement des coûts ainsi que la participation accrue de l'industrie dans la surveillance tout en maintenant son intégrité.

Pour la surveillance de la qualité de l'eau :

- Comme moyen d'établir les priorités de ses ressources, Environnement Canada a adopté une approche d'évaluation des risques pour son programme de surveillance des secteurs coquilliers actuellement classifiés. La fréquence des échantillonnages est plus élevée pour les secteurs où il y a le plus grand potentiel de pollution et une productivité élevée.
- Pour la classification de nouveaux secteurs, l'échantillonnage et l'analyse de la qualité de l'eau marine peuvent être financés par les intéressés (p. ex., industrie, groupes autochtones) qui donnent des fonds à Environnement Canada (EC) pour faire le travail ou le faire exécuter à contrat, ou les intéressés peuvent payer un tiers qualifié pour travailler avec Environnement Canada à titre d'autorité scientifique.
- Les secteurs qui ont été classifiés mais qui requièrent un programme de suivi afin de maintenir leur classification peuvent être échantillonnées directement par les intéressés (p. ex., industrie, groupes autochtones) selon un plan de travail approuvé par Environnement Canada à titre d'autorité scientifique.
- Environnement Canada continuera de collaborer avec l'ACIA¹-Inspection du poisson à l'évaluation des laboratoires et étendra sa collaboration au PCCSM lorsque les possibilités se présenteront.
- Environnement Canada comptera sur des approches de réduction et de partage des coûts à court terme et à moyen terme; cependant, à long terme, une approche consolidée par EC, le MPO et l'ACIA, les provinces, l'industrie et les groupes autochtones est nécessaire pour mettre au point des mécanismes officiels de recouvrement des coûts.

¹ Agence canadienne d'inspection des aliments

1.0 INTRODUCTION

Les récentes réductions budgétaires de l'examen des programmes combinées aux attentes du gouvernement voulant que ceux qui bénéficient le plus de ses services en partageant les coûts ont encouragé Environnement Canada à étudier des solutions de rechange concernant la surveillance de la qualité de l'eau dans la prestation du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM). Les nouvelles réalités budgétaires arrivent au moment où il est de plus en plus nécessaire d'entreprendre des études alors que l'industrie de l'aquaculture des mollusques tente d'atteindre sa pleine croissance. Le présent document offre de l'information sur les normes et les exigences de la surveillance de la qualité de l'eau ainsi que de nouvelles approches pour la prestation d'un programme rentable, tout en maintenant son intégrité. Ces approches porteront sur la réduction des coûts, le partage des frais et le recouvrement ainsi que sur la participation accrue de l'industrie à la surveillance.

Les commentaires concernant ce programme sont appréciés et peuvent être transmis à la personne suivante : Chef, Division du milieu marin, Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3.

2.0 CONTEXTE

2.1 Historique

Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) a été mis au point en 1925 en vertu de la *Loi de l'inspection du poisson* comme mesure d'urgence épidémiologique pour contrer la fièvre typhoïde qui a touché 1 500 personnes et qui a été la cause de 150 décès aux États-Unis au cours de l'hiver 1924-1925 à la suite de la consommation d'huîtres contaminées. L'inquiétude que le Canada avait pour ses consommateurs a donné lieu à une réglementation en vertu de la *Loi de l'inspection du poisson* qui a été adoptée le 3 juillet 1925. La réglementation exigeait que les huîtres importées soient accompagnées d'un certificat indiquant qu'elles étaient des «produits alimentaires sécuritaires». L'inquiétude réciproque du Canada et des États-Unis pour la protection du public concernant la consommation de mollusques bivalves a conduit à un accord officiel sur les mollusques le 10 avril 1948, accord portant sur les pratiques sanitaires appliquées par l'industrie des mollusques des deux pays.

Le PCCSM est actuellement administré conjointement par le ministère des Pêches et Océans (MPO) et Environnement Canada (EC) en coopération avec Santé Canada. Les paramètres de la coopération interministérielle entre EC et le MPO sont établis par un protocole d'entente. Avec l'établissement de la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments, ce protocole d'entente fait l'objet d'une révision afin de refléter les responsabilités spécifiques de chaque organisme.

2.2 Objectif principal

L'objectif principal du PCCSM est de protéger la santé publique en s'assurant que les mollusques bivalves (huîtres, moules, pétoncles, y compris les panopes et les pétoncles entiers) pêchés dans des eaux qui satisfont aux critères de qualité de l'eau approuvés et que les mollusques vendus commercialement soient pêchés, transportés et transformés d'une manière approuvée.

2.3 Manuel des opérations

Les exigences du PCCSM sont soulignées dans le Manuel des opérations du Programme. Afin de faciliter l'application de l'accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis, le manuel intègre les normes du manuel des opérations du programme national américain de contrôle de la salubrité des mollusques (NSSP)². Bien qu'il existe quelques différences administratives et techniques entre le manuel du PCCSM et le NSSP, les programmes sont équivalents en ce qui concerne l'assurance raisonnable qu'ils offrent que les mollusques bivalves sont sans danger pour la consommation.

L'accord bilatéral exige que chaque pays facilite, l'un pour l'autre, les inspections des installations de manutention des mollusques et des secteurs coquilliers, s'il y a lieu. La United States Food and Drug Administration (USFDA) a vérifié régulièrement le PCCSM (environ tous les deux ans — plus récemment en 1996 sur la côte atlantique et la côte pacifique).

2.4 Le Protocole d'entente du PCCSM

Les responsabilités de chaque organisme au sein du PCCSM sont soulignées dans le protocole d'entente. Environnement Canada est responsable d'entreprendre des études sur la salubrité du littoral et sur la qualité bactériologique de l'eau des secteurs coquilliers en vertu des procédures, des normes et des protocoles du Manuel des opérations du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Cette responsabilité comprend l'évaluation continue du niveau de contamination fécale de l'eau dans les secteurs coquilliers, l'identification des sources ponctuelles et diffuses de pollution qui ont un impact sur ces zones et la classification de ces zones en fonction de leur salubrité. Environnement Canada encourage aussi un revalorisation et une réduction de la pollution dans les secteurs coquilliers et fournit quelques données environnementales de base sur d'autres contaminants des mollusques dans le contexte du PCCSM.

Jusqu'à maintenant, le ministère des Pêches et Océans a été responsable du contrôle de la manutention, de l'entreposage, du transport, de la transformation et de l'étiquetage des mollusques, y compris de l'importation, de l'affichage, de la patrouille des zones fermées et de la gestion des zones conditionnellement approuvées. Le Ministère exige des tests réguliers de contamination bactérienne sur les mollusques pêchés commercialement et maintient un

² National Shellfish Sanitation Program

programme de surveillance des biotoxines des secteurs coquilliers. Avec la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le transfert des responsabilités d'inspection du MPO, le protocole d'entente fait actuellement l'objet d'une révision afin de refléter les nouvelles responsabilités de l'ACIA et les responsabilités du MPO au sein du PCCSM.

2.5 Base juridique

La base juridique du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques est fournie par 1) la Loi sur les pêches et le Règlement sur la gestion de la pêche du poisson qui stipulent que «lorsqu'un directeur général régional a des raisons de croire que le poisson ou toute autre espèce est contaminé, il peut émettre une ordonnance qui interdit la pêche de ces espèces dans la zone» et 2) la Loi sur l'inspection du poisson et le Règlement sur l'inspection du poisson (RIP) qui stipulent que «personne n'importera, n'exportera ou ne transformera pour l'exportation... (b)des huîtres, des palourdes, des moules ou autres mollusques vivants (à l'exception des pétoncles) ou de produits crus dérivés, congelés ou non, à moins que le Ministre soit satisfait de l'information indiquant que l'eau dans laquelle ces mollusques sont pêchés et les lieux où ils sont manutentionnés et transformés sont de nature à assurer que les mollusques sont propres à l'alimentation humaine. De plus, l'accord bilatéral de 1948 entre le Canada et les États-Unis sur les mollusques exige une entente sur les principes de salubrité régissant le commerce des mollusques entre les deux pays. Le principe central des programmes canadien et américain est que l'inspection et la classification des secteurs coquilliers soit le principal point de contrôle de la salubrité des mollusques.

3 GESTION DU PROGRAMME

3.1 Normes

Seuls les mollusques classés comme des mollusques bivalves se nourrissent en filtrant l'eau qui circule au-dessus du lit des mollusques. En raison de leur mécanisme de nutrition, ces mollusques peuvent accumuler des produits chimiques, des polluants bactériologiques et des toxines d'origine naturelle de l'eau environnante même à une distance considérable de la source de pollution.

Le Programme de salubrité des eaux coquilliers d'Environnement Canada est le premier point de contrôle critique pour la salubrité des mollusques. Afin de minimiser les risques éventuels pour la santé associés aux mollusques bivalves et de protéger la santé publique, il est nécessaire que les sources réelles et potentielles de pollution des secteurs coquilliers soient identifiées et que la qualité de l'eau soit évaluée. À la suite de ces études, les secteurs coquilliers sont classifiées en fonction de leur pertinence pour la récolte des mollusques selon les critères de qualité de l'eau acceptés et les conditions générales de salubrité dans le secteur.

3.1.1 Normes de classification

Afin qu'un secteur soit recommandé « approuvé », l'eau doit être libre de concentrations dangereuses de micro-organismes pathogènes, de substances toxiques ou nuisibles ou de biotoxines marines, tel qu'indiqué dans le Manuel des opérations du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Les catégories sont les suivantes :

Approuvé : Le secteur n'est pas contaminée de matières fécales, de substances toxiques ou nuisibles ou de biotoxines marines au point où la consommation des mollusques pourrait être dangereuse. Dans ces secteurs, le nombre le plus probable (NPP) de la médiane ou de la moyenne géométrique des coliformes fécaux n'excède pas 14/100 ml et pas plus de 10 p. 100 des échantillons excèdent 43 NPP par 100 ml.

Approuvé conditionnel : Ce secteur doit satisfaire aux mêmes critères de salubrité qu'un secteur approuvé. Cependant, en vertu de certaines conditions qui sont prévisibles et vérifiables, la qualité de l'eau peut excéder les critères d'un secteur approuvé. La qualité peut varier selon : (a) l'efficacité du traitement des eaux usées d'une municipalité, (b) les précipitations ou le débit fluvial, (c) les changements saisonniers dans les conditions de salubrité (p. ex., les activités touristiques ou estivales, les mouvements maritimes, les opérations industrielles saisonnières). Les plans de gestion qui détaillent les critères pour l'ouverture et la fermeture de ces secteurs et la responsabilité de toutes les parties sont requis pour les classifications conditionnellement approuvées. *(Cette classification peut être utilisée lorsque la pertinence pour le marché direct est affectée par un événement polluant prévisible. La première étape qui permet de déterminer si le secteur doit être classifié comme approuvé conditionnel consiste à déterminer si les ressources suffisantes sont disponibles pour gérer, inspecter, surveiller, contrôler la pêche, procéder aux fermetures et rouvrir les zones tel que requis. L'investissement de ressources est considérable.)*

Fermée: La récolte de mollusque directe dans ces secteurs est interdite en raison de la contamination bactérienne et chimique. Les mollusques peuvent être récoltés seulement sous certaines conditions précisées au permis: dépuration, reparcage, motifs expérimentaux et d'autres interventions approuvées. Selon le niveau de contamination, la pêche peut être interdite pour toute raison. La classification fermée comprend les sous-classifications suivantes : *Réglémentée pour purification contrôlée, Réglémentée pour reparcage et Interdite pour toute raison.*

3.1.2 Organismes indicateurs

L'utilisation de normes microbiologiques de l'eau pour minimiser la transmission de maladies entériques par la consommation de mollusques crus est une stratégie de santé publique qui porte fruit, éliminant les urgences épidémiologiques majeures. La détection directe d'agents pathogènes pour évaluer la qualité de l'eau est dépourvue d'utilité, parce que les agents pathogènes sont clairsemés et se présentent de façon imprévisible. Il y a également des variantes dans la virulence des agents pathogènes, le taux de mortalité et les dosages d'infection minimum au sein d'une population cible. Les agents pathogènes sont difficiles à isoler et à identifier, et l'absence d'un agent pathogène ne signifie pas nécessairement que les autres agents pathogènes

entériques sont aussi absents. Pour ces raisons, il est de pratique courante de surveiller les bactéries les plus abondantes mais non pathogènes dans les fèces humaines et animales.

Les meilleurs indicateurs de la présence d'agents pathogènes entériques dans les sources de pollution fécales doivent avoir les propriétés suivantes :

- présents dans les eaux contaminées de matières fécales quand les agents pathogènes entériques sont présents en plus grand nombre;
- incapables de croître dans l'environnement aquatique mais capables de survivre plus longtemps que les agents pathogènes;
- résistants ou plus résistants à la décontamination que les agents pathogènes;
- énumérés facilement et précisément;
- applicables à tous les types d'eaux naturelles (p. ex., douce, estuarienne et marine);
- absents des eaux non polluées et exclusivement associés aux matières fécales animales et humaines;
- la densité de l'indicateur doit être directement corrélée au degré de contamination fécale;
- la densité de l'indicateur doit être quantitativement reliée aux maladies associées aux mollusques.

Cependant, des études épidémiologiques établissant des relations de prédiction ne sont pas disponibles et il y a des différences concernant la résistance à la décontamination et les caractéristiques persistantes des indicateurs bactériens comparativement aux agents viraux les plus courants causant les maladies associées aux mollusques (virus entérique humain tel que l'hépatite A, le virus Norwalk et le virus semblable à Norwalk). D'autres indicateurs (bactériens ou viraux) ont été suggérés; cependant, on n'a pas démontré que ces virus pouvaient être des indicateurs adéquats du risque pour la santé humaine en ce qui concerne les agents pathogènes entériques. Les normes des coliformes fécaux maintenant utilisées par le NSSP et le PCCSM reflètent la présence de contaminations fécales et la cause «éventuelle» de maladies. Le PCCSM continuera d'utiliser les coliformes fécaux comme indicateurs aussi longtemps qu'ils seront utilisés et acceptés au niveau international.

La présence d'organismes indicateurs laisserait aussi supposer qu'il y a pollution. La détermination qualitative d'indicateurs bactériens ne vise pas à être l'unique information servant à juger des dangers pour la santé d'une eau en particulier. Une connaissance détaillée des conditions de salubrité de l'étude est essentielle. L'examen bactériologique des eaux coquilliers doit être utilisé comme complément aux études sur la salubrité pour montrer l'étendue de la contamination de matières fécales qui affecte un secteur. La contamination fécale est souvent intermittente et peut ne pas être révélée par l'examen bactériologique d'un seul échantillon d'eau. Un examen bactériologique peut tout au plus prouver, au moment de l'examen, que des organismes indicateurs de pollution sont ou ne sont pas présents dans un échantillon d'eau sous certaines conditions de laboratoire. Pour ces raisons, si une étude sur la salubrité montre que les eaux d'un secteur sont, de façon évidente, l'objet de contamination par des matières fécales, des radionucléides ou des substances toxiques, les zones de mollusques devraient être fermées, quels que soient les résultats des analyses bactériologiques.

3.2 Coordination du programme

Les données des études entreprises par Environnement Canada sont utilisées pour formuler des recommandations sur la classification à l'intention des comités régionaux de classification des mollusques. Ces comités sont présidés par EC et sont composés de tous les organismes participant à la prestation du programme, y compris EC, le MPO et les ministères des gouvernements provinciaux. Le mandat de ces comités est le suivant :

- examiner les études de zones de croissance et classifier les zones de croissance;
- étudier les politiques, les procédures, les critères et la réglementation qui touchent la mise en œuvre et l'application de la classification des secteurs coquilliers;
- recommander au MPO des changements à la réglementation se rapportant à la classification des zones de croissance;
- recommander à EC les besoins et les priorités concernant les études régionales des zones de croissance.

Les décisions des comités régionaux de classification des secteurs coquilliers sont exécutoires et finales. Les décisions concernant la classification sont communiquées aux intéressés.

Alors qu'il y a un seul comité régional de classification des secteurs coquilliers pour la région de l'Atlantique, il y a des groupes de travail provinciaux établis dans chaque province dans laquelle l'industrie peut participer et conseiller EC et les provinces en ce qui concerne la nécessité d'études, la prévention de la pollution, les exigences, etc. Dans les autres régions, où il n'y a pas de groupe de travail spécifique pour conseiller les comités régionaux, l'industrie est invitée à faire des présentations aux comités de classification, s'il y a lieu, sur certaines questions spécifiques.

3.3 Vérifications

Des vérifications régulières des programmes conjoints des régions par les employés du bureau central d'EC et du MPO sont entreprises pour déterminer si la prestation régionale du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) satisfait ou non aux exigences du programme tel que souligné dans le manuel du PCCSM (les zones de croissance sont classifiées correctement, les zones sont surveillées adéquatement en ce qui concerne les biotoxines, les fermetures sont respectées, les inspections des usines assurent la conformité à la réglementation, etc.). De plus, tous les laboratoires (privés et gouvernementaux) sont évalués régulièrement pour assurer la conformité aux protocoles et aux procédures relatives aux analyses de laboratoires à l'appui du PCCSM. Chaque région est responsable de vérifier tout autre travail entrepris par une tierce partie (p. ex., échantillonnage) à l'appui du PCCSM pour assurer le respect des protocoles du programme. Les vérifications offrent une assurance que les inobservations sont corrigées de façon à assurer la protection de la santé publique.

4. DESCRIPTION DE LA PRESTATION DU PROGRAMME

4.1 Établissement des priorités

Plus de 9,000 kilomètres carrés d'eaux marines sont classifiées comme étant approuvées pour la récolte directe de mollusques. Cependant, tous les secteurs coquilliers n'ont pas le même potentiel de pollution et ne sont pas toutes exploitées avec la même intensité. Une méthode de classement basée sur la productivité et le potentiel de pollution de chaque secteur coquillier fournit à Environnement Canada une approche d'évaluation des risques pour établir les priorités des études dans les limites des exigences du PCCSM. Le classement de la productivité aidera à déterminer quelles zones seront étudiées à l'intérieur de chaque région et les critères du potentiel de pollution détermineront la fréquence et l'intensité des études.

S'il devait y avoir des ressources insuffisantes pour étudier tous les secteurs selon les exigences du PCCSM, les secteurs approuvés seraient déclassifiés en commençant par la moins productive. Avant toute déclassification, Environnement Canada consultera les intéressés, les avisera et déterminera leur part dans le partage des coûts. Ces arrangements peuvent comprendre le fait que l'industrie procède à des échantillonnages directement en accord avec un plan de travail approuvé et fait rapport à Environnement Canada en tant qu'autorité scientifique.

4.2 Critères d'évaluation

Les directives suivantes peuvent être utilisées pour déterminer le niveau de priorité de chaque catégorie.

Productivité

En collaboration avec le MPO et les provinces, la productivité des secteurs coquilliers de chaque région à l'intérieur d'une province est classée selon des mesures telles que : (a) le nombre de périmètres d'exploitation et de permis de pêche et de demandes à l'intérieur de chaque secteur coquillier, (b) la valeur au débarquement des prises signalées pour chaque zone ou périmètre d'exploitation, (c) la quantité de zones de pêche, (d) le potentiel de croissance future, et (e) les avantages sociaux et économiques. Les ressources d'Environnement Canada pour les études sur la qualité de l'eau sont allouées selon la productivité en commençant avec les zones ayant la plus grande productivité dans chaque province.

Potentiel de pollution

Le niveau du potentiel de pollution d'un secteur coquillier déterminera l'échantillonnage et la fréquence des études, c'est-à-dire que les zones ayant le plus grand potentiel de pollution nécessiteront des échantillonnages plus fréquents afin de s'assurer que la classification actuelle est appropriée. Environnement Canada évalue le potentiel de pollution d'un secteur coquillier en

étudiant les sources de pollution qui ont un impact sur le secteur. Les sources de pollution sont généralement déterminées comme étant ponctuelles ou diffuses.

SOURCES PONCTUELLES

- **Usines d'épuration des eaux usées municipales et privées :** Elles posent le plus grand potentiel de pollution en raison de la population (et pour ces raisons un plus grand potentiel concernant la présence d'agents pathogènes humains) et du volume. Les stations de pompage des eaux usées présentent le plus grand potentiel pendant la période de grandes précipitations. Le type de traitement et la proximité des ressources de mollusques sont aussi des points à considérer.
- **Effluents industriels :** Selon l'industrie, ils peuvent entraîner un grand potentiel de pollution attribuable aux eaux usées non traitées ainsi qu'au volume et à la nature des effluents chimiques.

SOURCES DIFFUSES

La pollution diffuse peut se rapporter aux catégories de sources de déchets naturelles ou à celles qui sont générées par l'activité humaine. Elles sont habituellement dispersées ou diffuses et comprennent :

- **Eaux de ruissellement urbaines :** L'échec d'une variété de types d'unités d'élimination des matières d'égout domestiques sur une grande superficie présente un potentiel de pollution important attribuable à la présence éventuelle d'agents pathogènes humains. Le potentiel peut varier en fonction de la densité de population. Les collecteurs d'eaux pluviales entraînent un potentiel de pollution modéré dû aux eaux usées d'origine humaine ou animale (chats, chiens, rongeurs).
- **Lessivage des terres cultivées :** Les terres en milieu rural avec des pâturages d'animaux domestiques entraînent un potentiel de pollution modéré attribuable à la capacité de certains animaux de transmettre des agents pathogènes humains (p. ex., des agents pathogènes tels que le salmonella, la campylobactérie et le clostridium ont été isolés chez des animaux domestiques).
- **Eaux usées des bateaux de plaisance :** Les bateaux de plaisance présentent un potentiel de pollution modéré dû à la présence saisonnière et à l'absence de réglementation des bateaux canadiens concernant les réservoirs d'eaux usées brutes. Dans certaines zones, ces bateaux constituent une source de pollution durant les mois d'été seulement.

- **Matières fécales de la faune** : Compte tenu que des agents pathogènes ont été isolés chez diverses espèces fauniques, il existe un potentiel de transmission de maladies. Le potentiel de pollution d'origine faunique peut varier selon le type et l'importance de la population animale ainsi que selon la saison.
- **Travaux de dragage** : La resuspension due au dragage présente un potentiel de pollution si les sédiments contiennent des matières fécales en suspension.

La densité de population et le zonage des terres fournissent des données supplémentaires pour déterminer le potentiel de pollution d'une zone. Pour les zones de croissance de mollusques, le guide général suivant peut être utilisé pour évaluer le potentiel de pollution à partir d'une densité de population ayant un impact sur une zone de croissance de mollusques :

Potentiel de pollution	Densité de population
ÉLEVÉ	plus de 15 par kilomètre carré
MODÉRÉ	de 1 à 15 par kilomètre carré
BAS	moins de 1 par kilomètre carré

Les populations concentrées dans des centres de population présentent un potentiel de pollution qui varie entre élevé et modéré selon la distribution. Les populations peuvent aussi être saisonnières. Les populations peu denses des zones rurales et les zones de populations saisonnières ont un potentiel de pollution qui varie entre modéré et bas; cependant, l'épuration des eaux usées de ces zones n'est pas toujours aussi sophistiquée que celle des zones résidentielles.

Le type d'utilisation des battures peut être déterminé en utilisant les données concernant le zonage des terres qui différencie les terres en diverses catégories. En général, les zonages industriels, commerciaux et institutionnels indiqueront un potentiel de pollution variant d'élevé à modéré et les zonages résidentiels, ruraux, des parcs et des zones fauniques indiqueront un potentiel de pollution variant de modéré à bas. Le type d'aménagement futur associé aux diverses battures est aussi important, particulièrement pour les zones où de nouveaux aménagements remplacent des aires de nature sauvage.

Classements

Le protocole de fonctionnement du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques exige que chaque nouveau secteur soit soumise à une étude complète avant la classification. Les changements dans les conditions des sources de pollution sont évalués chaque année dans tous les secteurs coquilliers approuvés. Afin d'assurer une classification précise de chaque secteur, de nouvelles études sont exigées pour tous les secteurs qui satisfont aux critères d'un secteur approuvé tous les trois ans ou plus fréquemment si un examen annuel indique que les conditions sanitaires ont changé significativement. Les secteurs éloignées peuvent être réévaluées à une moindre fréquence.

Voici l'échantillonnage minimal et le calendrier des études requis pour maintenir la classification d'une zone approuvée en fonction du potentiel de pollution :

Élevé

- Une étude de réévaluation au moins tous les trois ans, y compris une étude du littoral et le prélèvement d'au moins cinq échantillons d'eau marine de chaque station représentative (5 séries).
- Un examen annuel, y compris une étude du dossier et, si elle est jugée nécessaire, une étude du littoral ou un échantillonnage d'eau marine.
- Une réévaluation de la classification des secteurs coquilliers est basée sur une étude du littoral, une étude du dossier et l'analyse d'au moins quinze (15) séries d'échantillons d'eau marine prélevées au cours d'une période de trois ans.

Modéré

- Une étude de réévaluation au moins tous les trois ans, y compris une étude du littoral et le prélèvement d'au moins cinq échantillons d'eau marine de chaque station représentative (5 séries).
- Un examen annuel, y compris une étude du dossier et, si elle est jugée nécessaire, une étude du littoral ou un échantillonnage d'eau marine.
- Une réévaluation de la classification des secteurs coquilliers est basée sur une étude du littoral, une étude du dossier et l'analyse d'au moins quinze (15) séries des plus récents prélèvements d'eau marine, y compris au moins cinq (5) séries au cours d'une période de trois ans (c'est-à-dire un minimum de 15 séries prélevées sur 9 ans).

Bas

- Une étude de réévaluation au moins tous les trois ans, y compris une étude du littoral et le prélèvement d'au moins cinq échantillons d'eau marine de chaque station représentative (5 séries).
- Un examen annuel, y compris une étude du dossier et, si elle est jugée nécessaire, une étude du littoral ou un échantillonnage d'eau marine.
- Une réévaluation de la classification des secteurs coquilliers est basée sur une étude du littoral, une étude du dossier et l'analyse d'au moins quinze (15) séries des plus récents prélèvements d'eau marine, y compris au moins cinq (5) séries au cours d'une période de six ans (c'est-à-dire un minimum de 15 séries prélevées sur 18 ans).

Zones fermées

- Les zones fermées seront réévaluées si elles sont utilisées pour la dépuración ou les manœuvres en relais (à la demande du MPO) ou s'il y a un changement significatif des conditions de la salubrité de la zone fermée.
- Une réévaluation devrait suivre les critères du niveau **modéré**.

5. OPTIONS DE RÉDUCTION DES COÛTS DU PCCSM

5.1 Collaboration

Dans le passé, Environnement Canada et le MPO ont partagé leurs services de laboratoires microbiologiques et ont évalué, l'un pour l'autre, leurs laboratoires. Lors d'une réunion récente interministérielle du PCCSM (janvier 1997), Environnement Canada et le groupe d'inspection du poisson ont comparé leurs programmes de surveillance de la qualité de l'eau et des biotoxines afin de déterminer s'il existe d'éventuels champs de collaboration pour ces programmes.

Le tableau 1 souligne les divers paramètres en regard desquels les programmes ont été comparés. Un examen de chaque paramètre indiquerait qu'il y a quelques secteurs de chevauchement. Pour quelque raison, Environnement Canada ne prélève pas d'échantillons dans toutes les zones chaque année à l'exception des zones présentant d'importants risques. La possibilité de chevauchement serait présente pour le tiers des zones. Selon la nature des conditions générales de pollution de la zone, la fréquence d'échantillonnage pour mettre à jour la classification de la zone, tel que souligné dans la section 4, est de 15 échantillons pendant une période de trois ans pour les zones à risque élevé, de cinq échantillons pendant une période de trois ans pour les zones à risque modéré et de cinq échantillons pendant une période de trois ans pour les zones à faible risque. Par conséquent, la probabilité qu'un échantillonneur de la qualité de l'eau soit présent dans une zone donnée dépend de la fréquence d'échantillonnage dans cette zone. Le fait que les échantillons d'eau doivent être prélevés dans des conditions de pollution défavorables qui ne sont pas importantes pour la surveillance des biotoxines complique encore davantage la situation.

La surveillance des biotoxines est entreprise une fois ou deux par semaine pendant toute l'année pour tous les sites alors que la surveillance de la qualité de l'eau est entreprise du mois de mai au mois de novembre sur la côte Est. Sur la côte Ouest, bien que la surveillance de la qualité puisse être entreprise à n'importe quel moment de l'année, il y a plus de surveillance durant les mois d'hiver pendant lesquels les conditions environnementales tendent à être plus défavorables. Il y a plus de stations qui sont surveillées quant à la qualité de l'eau qu'il n'y en a pour les biotoxines (11,000 au niveau national pour la qualité de l'eau comparativement à 390 pour les biotoxines). Les échantillons d'eau ont une durée de conservation limitée et ne peuvent pas être gardés plus de six heures avant d'être envoyés au laboratoire. Les laboratoires mobiles sont beaucoup

utilisés pour la surveillance de la qualité de l'eau pour cette raison. Les échantillons de mollusques pour l'analyse des biotoxines n'exigent pas ce temps de retenue mais exige une étude générale rapide pour prendre une décision définitive immédiate, une fois envoyés au laboratoire central. Les décisions concernant la fermeture d'un secteur en raison de la dégradation de la qualité de l'eau ne sont habituellement pas immédiates à moins qu'il soit évident que le secteur une menace imminente pour la santé publique. Elles ne sont prises qu'une fois que les données ont été évaluées en fonction des sources de pollution éventuelles et réelles identifiées et après des discussions du comité régional de classification des zones de croissance des mollusques.

À partir des évaluations, la collaboration sur place peut s'avérer difficile en raison des contraintes temporelles et spatiales de chaque programme. Environnement Canada et le groupe d'inspection du poisson collaboreront à la surveillance de la qualité de l'eau et des biotoxines lorsqu'il y aura des possibilités de le faire. La collaboration en ce qui a trait à l'évaluation des laboratoires microbiologiques d'EC et du MPO se poursuivra..

TABLEAU 1 - COMPARAISON DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES BIOTOXINES

Paramètre	Surveillance de la qualité de l'eau	Surveillance des biotoxines
But	Évaluer les sources ponctuelles et diffuses dans les secteurs pour offrir des conseils sur les secteurs coquilliers	Surveillance efficace des augmentations et des diminutions des niveaux de biotoxines des mollusques pour donner des avis sur l'état des zones de pêche ouvertes et fermées
Normes	Coliformes fécaux (dans l'eau)	Dans les stocks de mollusques : Intoxication paralysante par les mollusques Intoxication amnésique par les mollusques Intoxication diarrhéique par les mollusques
Fréquence d'échantillonnage	Par station ³ Secteurs à risques élevés : 15 fois chaque trois ans (minimum) Secteurs à risques modérés : 5 fois chaque trois ans (minimum) Secteurs à faibles risques : 5 fois chaque six ans (minimum) De préférence durant les périodes pendant lesquelles les conditions de pollution sont les pires	Une fois ou deux par semaine toute l'année : le calendrier d'échantillonnage peut changer lorsqu'une situation générant des toxines se développe
Saisonnalité	Régions du Québec et de l'Atlantique : du mois de mai au mois de novembre Régions du Pacifique et du Yukon : toute l'année avec une fréquence plus élevée pendant les mois d'hiver	Toute l'année
Considérations géographiques	Approximativement un tiers des zones échantillonnées par année	Toutes les secteurs gérés Les échantillonnages sont prélevés dans les sites importants dans toutes les zones de pêche
Considérations environnementales	Dans les pires scénarios : pluie, vent, marée, salinité. Les échantillonneurs tentent d'obtenir des échantillons pendant les conditions	Pas importantes, échantillonnage en fonction d'un échéancier d'échantillonnage des toxines prédéterminé

³ L'analyse des données sur la qualité de l'eau requiert au moins 15 échantillons de chaque station pour chaque classification et pour chaque réévaluation.

Paramètre	Surveillance de la qualité de l'eau	Surveillance des biotoxines
	environnementales qui peuvent modifier négativement l'état du secteur	
Emplacement des sites d'échantillonnage	Station marine ⁴ : dans tous les secteurs près des sources de pollution et au-dessus des lits de mollusques. Les stations d'eau douce : les points de déversement et les cours d'eau entrant dans les secteurs coquilliers. Approximativement 11,000 stations à travers le pays	Approximativement 390 sites importants ⁵ situés dans les zones intertidales, dans les stations de surveillance en stationnement à flot et dans les périmètres d'exploitation d'aquaculture
Assurance et contrôle de la qualité	Temps de retenue d'au plus six heures à moins de 10 °C, 20 cm en dessous de la surface; technique aseptique; registre des données sur le terrain complet	Intégrité de l'échantillonnage (emplacement, temps, espèces); le temps de retenue des échantillons n'a pas d'effet sur les résultats des toxines; norme de service : 48 heures pour rapporter les résultats
Analyses	Le nombre le plus probable (NPP) (méthode A-1 modifiée), salinité	Épreuve biologique sur des souris ⁴ , HPLC
Assurance et contrôle de la qualité des analyses	Échantillon fractionné avec la USFDA; doit satisfaire aux exigences des laboratoires du PCCSM en ce qui concerne l'analyse bactériologique; vérification de 5 p. 100 des échantillons positifs concernant l'assurance et le contrôle de la qualité	Tel que requis par le manuel des méthodes d'analyse chimiques d'inspection du poisson
Formation	Échantillonnage : postsecondaire et formation en technique aseptique, en sécurité nautique et en navigation Laboratoire : postsecondaire et cours en sciences biologiques et environnementales	Échantillonnage : formation en pêche de stock de mollusques, en identification de mollusques et en sécurité nautique Laboratoire : post secondaire et techniques spécialisées en bio-essais,

⁴ À l'Île-du-Prince-Édouard, les études sur les mollusques sont entreprises en partenariat avec le bureau d'Environnement Canada de la province en vertu du Programme de coopération sur les mollusques de l'Île-du-Prince-Édouard; au Québec, des entrepreneurs privés prélèvent des échantillons et procèdent aux analyses.

⁵ Région du Pacifique : presque tous les échantillons prélevés par l'industrie et les Premières Nations, analyses complétées par le MPO; régions des Maritimes et de Terre-Neuve : tous les échantillons prélevés et toutes les analyses complétées par le MPO; région des Laurentides : échantillons prélevés et analyses complétées par les entrepreneurs.

Paramètre	Surveillance de la qualité de l'eau	Surveillance des biotoxines
		techniques spécialisées HPLC.
Équipements	Bateaux, laboratoires mobiles, véhicules, équipement spécialisé d'échantillonnage d'eau, aides à la navigation, nombre important de bouteilles d'échantillonnage, glace	Laboratoires de bio-essais, laboratoires d'analyse chimique, bateaux ⁶ , véhicules
Exigences du temps de décision	Après la cueillette des données et la consultation du comité; données interprétées à partir d'une confirmation d'une source de pollution pour évaluer une zone entière; ne se fait pas immédiatement à moins qu'il y ait un danger pour la santé; suit une tendance; données pour autres utilités; EC travaille en collaboration avec les provinces pour prévenir la pollution une fois que les données sont interprétées	Immédiat, strictement pour la surveillance des biotoxines des mollusques et selon les normes de services du MPO

⁶ Dans la plupart des districts, le groupe d'inspection du poisson ne possède pas de bateaux d'échantillonnage.

5.2 Échantillonnage et analyse par des tiers et des intéressés

5.2.1 Principes

Les allocations budgétaires ne permettent pas à Environnement Canada de satisfaire aux exigences d'échantillonnage du PCCSM de toutes les régions ou de classifier de nouveaux secteurs. Un moyen qui aide le Ministère dans la prestation de son programme, d'une façon complète et rentable, consiste à confier aux intéressés une partie des responsabilités concernant l'échantillonnage et l'analyse. Les principes suivants s'appliqueront :

- Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les échantillonnages et les analyses seront limités aux parties qualifiées et acceptées par EC.
- Afin de d'assurer le contrôle de la qualité et de favoriser une approche intégrée et rentable, EC encourage les plans de travail conjoint et se réserve le droit de limiter le nombre de parties prélevant des échantillons dans une zone de croissance.
- Environnement Canada constitue l'autorité scientifique pour **toute** donnée ou information utilisée pour les besoins d'une classification ou d'une réévaluation. Tous les plans d'échantillonnage et d'analyse seront soumis pour examen et approbation à EC à titre d'autorité scientifique.
- Les données générées par les analyses d'un tiers demeurent confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient utilisées par un comité régional de classification des mollusques pour fins de classification. Une fois que la décision concernant la classification est prise, les données deviennent publiques.
- Les procédures d'échantillonnage et d'analyse doivent satisfaire aux exigences du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM). (Les contrôles qui assurent l'acceptabilité des données comprennent la mise en œuvre par une partie qualifiée d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité pour toutes les activités entreprises telles que le prélèvement d'échantillons et l'analyse en laboratoire).
- Tout laboratoire qui est utilisé doit être approuvé par un agent d'évaluation de laboratoires du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques.
- Des vérifications seront entreprises par EC pour assurer le respect des procédures établies

5.2.2 Mise en œuvre

Ce plan présente les directives concernant la mise en œuvre de l'échantillonnage et de l'analyse des tiers et des intéressés.

Processus

Les intéressés peuvent présenter à Environnement Canada de nouvelles zones qu'ils voudraient voir classifiées. Ces **nouveaux secteurs** (ou secteurs antérieurement classifiés avec des données désuètes et qui requièrent pour cette raison une nouvelle classification) seront soumises à un examen préliminaire par Environnement Canada afin de déterminer leur pertinence pour la récolte directe. Sur la base du recouvrement des coûts, une étude du littoral identifiant et évaluant les sources de pollution sera entreprise et un plan d'échantillonnage sera mis au point par Environnement Canada. L'analyse et l'échantillonnage de la qualité de l'eau de mer peuvent être financés en utilisant l'un des mécanismes suivants ou une combinaison de ces mécanismes :

- a) l'intéressé fournit les fonds à Environnement Canada, ou
- b) l'intéressé fournit les fonds à Environnement Canada pour engager une tierce partie qualifiée, ou
- c) l'intéressé paie une partie qualifiée qui travaille directement avec Environnement Canada, qui est l'autorité scientifique pour le contrat.

En ce qui concerne b) et c), afin de maintenir l'intégrité de l'échantillonnage, l'entrepreneur ne peut obtenir aucun avantage direct de la classification du secteur.

Les zones qui ont été classifiées mais qui nécessitent une réévaluation pour maintenir la classification peuvent être échantillonnées en utilisant l'un des mécanismes susmentionnés, ou

- d) l'intéressé prélève des échantillons directement conformément au plan de travail approuvé et fait rapport à Environnement Canada, qui est l'autorité scientifique.

Ce dernier mécanisme s'applique aux secteurs actuellement approuvés⁷, aux secteurs fermés qui sont utilisées pour la dépuración et aux secteurs approuvés conditionnels. Pour les échantillonnages de vérification dans les secteurs approuvés conditionnels, alors que EC n'est pas l'organisme responsable de la gestion des zones conditionnelles, EC agira tout de même à titre d'autorité scientifique pour les données générées de ces secteurs.

Les échantillons seront envoyés à un laboratoire approuvé par le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) pour l'analyse de coliformes fécaux dans les six heures qui suivent leur prélèvement. Les données générées seront fournies directement à Environnement Canada qui procédera à l'évaluation des données et qui fera des recommandations pour la classification du secteur dans un rapport au comité régional de classification des mollusques. La classification sera basée sur l'analyse d'au moins 15 échantillons par station prélevés dans des conditions qui reflètent la pire pollution. L'intensité et

⁷ D'habitude, EC entreprendrait l'étude de réévaluation pour les zones approuvées. Lorsque les fonds manquent, tel que souligné dans la section 3, certaines zones pourraient être déclassifiées à moins que l'intéressé fournisse les fonds ou entreprenne l'échantillonnage, tel que mentionné.

la fréquence des échantillonnages pour les besoins de réévaluation seront régies en fonction des risques de pollution associés au secteur.

Qu'est-ce qu'un intéressé?

- a) Un intéressé peut être : une industrie de mollusques — un individu ou une association;
- b) Les Premières Nations;
- c) Autres organismes gouvernementaux — les provinces, les districts régionaux, les municipalités, etc.

Qu'est-ce qu'une tierce partie?

- a) Des experts-conseils;
- b) Autres organismes gouvernementaux;
- c) Un laboratoire privé.

Quel est le but de l'autorité scientifique?

EC s'assure que le travail scientifique et technique exécuté satisfait aux normes et aux exigences du PCCSM. EC est aussi responsable de toutes les interprétations de données et des analyses se rapportant à l'étude et à la classification des secteurs coquilliers.

Échéanciers

Les nouvelles zones qui sont à classer peuvent être présentées à Environnement Canada à n'importe quel moment. Cependant, du temps doit être accordé au Ministère pour qu'il puisse compléter les examens préliminaires, élaborer et mettre au point des accords de recouvrement des coûts avec le ou les intéressé(s), procéder à l'embauche d'un entrepreneur le cas échéant, entreprendre des études du littoral et établir un plan d'échantillonnage. L'échantillonnage a lieu entre le mois de mai et le mois de novembre sur la côte Est (régions de l'Atlantique et du Québec) et pendant toute l'année sur la côte Ouest bien qu'il soit plus important durant les mois d'hiver pendant lesquels les conditions de pollution risquent d'être les pires. La date de la classification officielle de la zone dépendra de l'emploi du temps de la réunion du comité régional de classification des secteurs coquilliers, mais ne pourra dépasser deux mois après le prélèvement des échantillonnages et la présentation des données à Environnement Canada.

Procédures et protocoles

Les procédures d'échantillonnage et d'analyse qui sont utilisées doivent satisfaire aux exigences du PCCSM. Environnement Canada établira des protocoles qui devront être utilisés pour tout échantillonnage et toute analyse. Tout prélèvement d'échantillons, les conditions de préservation et le transport se feront selon les protocoles du PCCSM et les employés d'EC seront formés en conséquence. La confirmation initiale des coordonnées d'une station sera présentée par les employés d'EC sur place aux exploitants et aux échantillonneurs. L'intéressé ou l'entrepreneur se réunira avec EC avant l'étude pour discuter des plans de travail et pour déterminer le personnel chargé du travail. Pendant l'étude, l'intéressé ou l'entrepreneur se réunira périodiquement avec EC pour discuter du travail. L'intéressé ou l'entrepreneur communiquera avec le personnel des laboratoires pour confirmer les calendriers de présentation des échantillons.

Qualifications des échantillonneurs et des laboratoires

Pour l'échantillonnage, la partie qualifiée ou l'échantillonneur doit avoir de bonnes connaissances en biologie, une expérience de travail dans un environnement marin, y compris la maîtrise de bateaux ainsi qu'une connaissance de la sécurité et la navigation se rapportant aux petits bateaux en mer.

Le laboratoire doit être approuvé par un agent d'évaluation des laboratoires du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Compte tenu qu'il fait partie du processus d'approbation du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, un laboratoire doit participer à un programme d'échantillons fractionnés et vérifier 5 p. 100 des échantillons positifs pour assurer et contrôler la qualité. Le laboratoire sera réévalué au moins tous les trois ans. De plus, les formats des données du laboratoire doivent être compatibles avec la banque de données actuelle d'Environnement Canada et toutes les feuilles de données seront vérifiées quant à leur exactitude; en outre, elles devront être transmises dans un format acceptable pour Environnement Canada dans les 14 jours qui suivent la réalisation de l'étude d'échantillonnage. De plus, des consultations régulières seront entreprises avec EC en ce qui concerne l'accumulation des données durant l'étude.

5.2.3 Assurance et contrôle de la qualité

L'assurance et le contrôle de la qualité se rapportent aux activités qui font en sorte que les données générées sont valides et, pour notre programme, qu'elles peuvent être utilisées à des fins de classification. L'intéressé ou l'entrepreneur doit garantir à Environnement Canada que des contrôles suffisants sont en place pour assurer l'acceptabilité des données. Les contrôles comprennent un programme d'assurance et de contrôle de la qualité des activités majeures entreprises. Les employés de EC offriront la formation en prélèvement d'échantillon, les conditions de préservation, le transport ainsi que la confirmation initiale de l'emplacement de la station. EC se réunira avec l'intéressé ou l'entrepreneur avant et pendant l'étude pour discuter des plans de travail et du progrès du travail et fera régulièrement des vérifications des échantillonnages et des analyses.

5.3 Recouvrement des coûts

5.3.1 Historique

La politique du Conseil du Trésor du Canada sur le recouvrement des coûts et sur les frais d'utilisation stipule que les ministères doivent considérer le recouvrement des coûts pour tous les services où un client en particulier peut être identifié comme étant le seul à recevoir des avantages des activités du gouvernement. Le principe sous-jacent est qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que ceux qui bénéficient le plus des services en partagent les coûts. En général, le recouvrement des coûts peut varier d'un recouvrement complet de tous les coûts du programme à un recouvrement partiel ou ciblé des coûts de services ou d'équipements d'activités désignées. De plus, le recouvrement des coûts implique différents intéressés, y compris les groupes autochtones, les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux, les braconniers, l'industrie des mollusques, les transformateurs, les autres ministères gouvernementaux et les provinces.

Jusqu'à maintenant, le recouvrement des coûts quant à la surveillance de la qualité de l'eau du programme comprend le partage des coûts avec l'industrie des panopes, les groupes autochtones et les transformateurs de palourdes de la côte Ouest, le soutien en nature comme les analyses de laboratoire, la supervision d'étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et le soutien aux étudiants payés par Terre-Neuve. L'industrie des panopes a aussi soutenu financièrement la surveillance des biotoxines sur la côte Ouest.

5.3.2 Recouvrement des coûts à terme court et intermédiaire

L'avantage principal du recouvrement des coûts est la réduction des coûts du programme, que ce soit pour le gouvernement ou pour les contribuables, par le biais de l'affectation de coûts aux usagers qui bénéficient directement des services du programme. Cependant, il est reconnu que le recouvrement des coûts et les frais d'utilisation peuvent avoir des impacts économiques sur l'industrie et sur les autres intéressés. Pour cette raison, Environnement Canada continue et continuera à obtenir des accords de partage des coûts, notamment en ce qui concerne les analyses et les échantillonnages.

En ce qui a trait au recouvrement des coûts ainsi qu'à la classification et l'analyse des zones de croissance :

- aucun site ne sera étudié sans financement extérieur. Un financement extérieur peut être offert en utilisant l'un des mécanismes mentionnés dans la section 5.2 conformément à **l'analyse et à l'échantillonnage d'un tiers ou d'un intéressé**. Afin de maintenir la classification approuvée de ces zones, le financement extérieur ou la participation de l'intéressé seront requis pour les études de réévaluation.
- lorsque le budget du programme ne couvre pas les coûts pour les études de réévaluation des zones approuvées existantes, tel que requis conformément au PCCSM, le rang de priorité (tel que discuté à la section 4.1) déterminera quelles études seront annulées à moins que l'on offre un financement extérieur ou qu'un intéressé participe, tel que

mentionné à la section 5.2 conformément à l'analyse et à l'échantillonnage d'un tiers ou d'un intéressé.

- la surveillance des secteurs coquilliers utilisées pour la dépuration et les manœuvres en relais sera exécutée uniquement à la demande du MPO, et le financement extérieur ou la participation d'un intéressé seront demandés tel que souligné à la section 5.2 conformément à l'analyse et à l'échantillonnage d'un tiers ou d'un intéressé..

- la surveillance pour élaborer les normes de rendement (p. ex., déterminer le déclencheur de précipitation) pour les secteurs approuvés conditionnels ne se fera qu'avec du financement extérieur ou la participation d'un intéressé, tel que souligné dans la section 5.2 conformément à l'analyse et à l'échantillonnage d'un tiers ou d'un intéressé..

5.3.3 Orientations

Une approche consolidée par EC, le MPO et l'ACIA, les provinces, l'industrie et les groupes autochtones est nécessaire pour mettre au point des mécanismes officiels de recouvrement des coûts. Ces mécanismes seraient équitablement appliqués à toutes les parties qui bénéficient de la surveillance, de l'inspection et de l'application de la Loi. Actuellement, le MPO exige des frais pour un permis annuel et l'enregistrement pour la pêche de mollusques. Les provinces détiennent le contrôle de l'émission des permis et des périmètres d'exploitation pour l'aquaculture et exigent des frais pour ces activités. Une nouvelle législation ou des modifications à la législation fédérale et provinciale actuelle seront requis pour donner l'autorité et les moyens de réglementation pour faire exécuter les mécanismes de financement et pour assurer que les fonds sont directement affectés aux programmes.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Ministère des Pêches et Océans et Environnement Canada, 1992. Manuel des opérations, Programme canadienne de contrôle de la salubrité des mollusques; Ministère des Pêches et Océans, 200 rue Kent, Ottawa, Ontario, K1A 0E6.

Pierson, M. D. et C.R. Hackney (ed.) 1991. Comprehensive Literature Review of Indicators in Shellfish and Their Growing Waters, Volumes I and II; préparé pour Louisiana Universities Marine Consortium; Pierson Associates Inc. Newport VA 24128.

U.S. Food and Drug Administration, 1995. National Shellfish Sanitation Program Manual of Operations, Parts I and II; U.S. Food and Drug Administration, Shellfish Program Implementation Branch, 200 "C" Street S.W. (HFS-628), Washington, D.C. 20204

U.S. Food and Drug Administration, 1995. Sanitary Surveys of Shellfish Growing Areas, Training Course Source Book; préparé par North East Technical Services Unit, Shellfish Program Implementation Branch, CBC, Bldg S-26, Davisville, North Kingstown, Rhode Island, 407 p.